



PARCELLES TRÈS FAVORABLES

CAS CONCERNES

- ➔ Parcelles très perméables possédant des espaces verts privés pouvant être utilisés pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle.
- ➔ Parcelles avec bâtiments dont les descentes de gouttières sont situées à proximité d'espaces verts privés.



Source : INFRA Services

COMMENT GERER LES EAUX PLUVIALES A LA PARCELLE

Les eaux de pluie doivent d'abord s'écouler vers les espaces verts. Pour cela, il faut :

- ➔ Couper le pied de gouttière existant.
- ➔ Mettre en place un coude pour orienter l'eau vers l'espace vert.

Il faut ensuite creuser légèrement l'espace vert pour créer un espace de temporisation et d'infiltration.



Source : INFRA Services



Source : Brugis

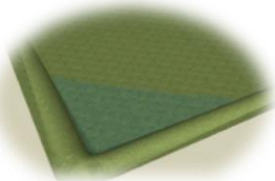
DISPOSITIFS PRECONISES

Noue, espace vert creux



Source : INFRA Services

Modelé de terre



Source : INFRA Services

Echelles d'eau



Source : INFRA Services

Ces dispositifs de surface sont préconisés pour les parcelles très favorables. Ces dispositifs peuvent d'ailleurs tout à fait être mis en œuvre par les particuliers. Il est toutefois possible d'avoir recours à des dispositifs enterrés mais ces derniers seront plus coûteux et difficiles à mettre en œuvre

Des informations complémentaires sur les différents dispositifs sont fournies dans les fiches techniques 1 à 5

PRECONISATIONS ET PRECAUTIONS

Avant de débuter les travaux, veiller à bien prendre en compte l'ensemble des contraintes physiques que l'on pourrait rencontrer (topographie, arbres, câbles, réseaux, etc.).

Par mesure de précaution, nous préconisons de ne pas positionner les dispositifs d'infiltration :

- ➔ A moins de 1,5 m des bâtiments.
- ➔ A moins de 3 m si le bâtiment possède un sous-sol.

Les ouvrages à ciel ouvert sont destinés à être plantés en particulier avec des espèces hygrophiles (Jonc, Iris, Carex, etc.) intéressantes en termes de paysage et biodiversité. L'entretien est alors réduit à 1 à 2 fauchages par an.

Une attention particulière devra être portée au trop plein du dispositif de temporisation / infiltration :

- ➔ Le trop-plein (surverse) devra, dans la mesure du possible, être connecté au branchement existant.
- ➔ Dans certains cas, si le dispositif est positionné au-dessus et à proximité du domaine public, le trop-plein pourra s'écouler en surface.
- ➔ Si nécessaire, un nouveau branchement pourra être réalisé vers le collecteur du domaine public.

Pour toute question ou pour plus d'information, contactez la Cellule eau de la Commune de Forest :
Cellule eau : mdacruz@forest.brussels - Tel : 02/348 17 01

De nombreuses informations sur la gestion des eaux pluviales sont aussi disponibles sur le site Internet de
Bruxelles environnement : www.guidebatimentdurable.brussels